

Les bases légales de la protection des biens culturels

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **54 (2007)**

Heft 6

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

INSTRUCTION PBC 2007

Cours intensif pour les futurs chefs PBC

OFPP. Le dernier cours pour chefs PBC 2007 organisé à Schaffhouse s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Les participants ont bénéficié d'un enseignement théorique et pratique et ont pu poser leurs questions à des experts. Ils repartent avec un précieux bagage. De plus, les bases d'une collaboration future entre participants ont été jetées de sorte qu'ils puissent assumer leur nouvelle fonction avec sérénité.

C'est sous un soleil radieux que les participants au Cours de cadres pour chefs PBC se sont retrouvés à Schaffhouse. Les attentes et les expériences des huit futurs chefs PBC venus de St-Gall, Soleure, Lucerne et Zurich étaient très différentes. Chaque participant a ainsi pu exposer la situation dans son organisation de protection civile (OPC), ce qui a permis de montrer nombre de différences entre OPC: niveau de formation, personnel PBC disponible, biens culturels locaux dignes de protection. Etant donné que ces différences avaient déjà été mises en lumière lors des cours précédents, le programme de cette année proposait aux participants des sujets répondant à toutes leurs exigences.

Points forts du cours

Le cours a été divisé en deux parties. Lors de la première partie consacrée à la théorie, il

a principalement été question des bases de la PBC, de l'organisation de cours de répétition et de la collaboration avec les sapeurs-pompiers.

La deuxième partie fut, quant à elle, plutôt pratique. Les futurs chefs ont pu gagner en expérience grâce aux travaux en atelier et se mesurer aux difficultés rencontrées lors de l'élaboration du descriptif détaillé d'un bien immeuble ou d'une documentation succincte. Le cours a été planifié afin de laisser suffisamment de temps pour répondre aux nombreuses questions des participants. Ces derniers ont été accompagnés non seulement par la direction du cours, mais aussi par différents experts venus leur parler de biens culturels immeubles (p. ex. les encorbellements de la vieille-ville de Schaffhouse), d'archives endommagées par les eaux ou encore de la PBC en tant qu'unité organisationnelle au sein de la

protection civile. Ce fut donc un cours intensif pour les participants, qui ont d'ailleurs adressé un feed-back très positif à la direction. L'atmosphère a aussi été jugée très agréable. Pour alléger le programme plutôt exigeant et pour faire connaître la PBC schaffhouseoise aux participants, différentes visites culturelles ont été organisées: église de Rheinau, chutes du Rhin, archives et bibliothèque municipales et, pour finir, concert d'orgue à l'église Saint-Jean.

L'union fait la force

Après le travail, les participants ont eu l'occasion d'échanger leurs impressions et les expériences faites au cours de la journée. Les différences régionales quant à la valeur accordée à la PBC au sein des OPC ont constitué un sujet de discussion récurrent. Il est évident qu'un chef PBC disposant d'une équipe de deux personnes doit se fixer d'autres objectifs que celui qui peut compter sur une douzaine de personnes.

La direction du cours a proposé des solutions pour ceux dont la situation de départ semblait peu favorable. La première mesure a été de créer des contacts entre les futurs chefs PBC. Pourquoi ne pas organiser un cours de répétition avec une OPC voisine? A la fin du cours, les participants ont reçu une liste de courriels qui leur permettra de garder contact et de se poser des questions en cas de besoin. Les nouveaux chefs PBC sont désormais armés pour servir au mieux les besoins de la PBC au sein de leurs OPC. □

NOUVELLE PUBLICATION

Les bases légales de la protection des biens culturels

OFPP. Le dernier numéro (11) de la revue «Forum PBC» vient de paraître. Il propose un survol des bases légales de la protection des biens culturels (PBC) tout en montrant, à l'aide de quelques exemples, diverses possibilités de les mettre en œuvre ainsi que les problèmes rencontrés à cet égard, en Suisse et à l'étranger.

La Convention de La Haye pour la protection des biens culturels de 1954 et le Deuxième Protocole de 1999 sont deux bases légales internationales importantes pour la PBC. A l'échelon national, ce sont la loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (loi sur la protection des biens culturels, 1966) ainsi que l'ordonnance de 1984 qui l'accompagne qui régissent la PBC.

Il s'agit pourtant d'un domaine aux multiples facettes qui fait par conséquent l'objet d'innombrables textes juridiques: conventions de l'Unesco, conventions du Conseil de l'Europe (Malte, Grenade), chartes de l'ICOMOS (Conseil international des monuments

et des sites), droit international humanitaire, droit international des conflits armés, dispositions relatives au transfert et au commerce illégal de biens culturels, loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, lois cantonales en matière de conservation des monuments historiques, etc. Ce ne sont que quelques exemples reflétant la diversité du contexte dans lequel évolue la protection des biens culturels.

Sommaire: Christoph Flury: Editorial/Yolanda Kappeler: Culture et protection des biens culturels: Bases légales et constitution-

nelles suisses et internationales/Rino Büchel: Adaptation des documents de base de la PBC/Jörg Leimbacher: De l'influence de la protection de la nature et du paysage sur la protection des biens culturels/Yves Fischer: Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC)/Reynald Veillard: La promotion du droit international humanitaire et la position suisse suite à la ratification du Deuxième Protocole additionnel à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé/Jiri Toman: La protection des biens culturels: un devoir de tous/Kerstin Odendahl: Le signe distinctif des biens culturels sous protection renforcée d'après le Deuxième Protocole de La Haye/Marie-Ursula Kind: Suites pénales de l'attaque de Dubrovnik, 1991 – Pavle Strugar devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)/Maria Teresa Dutli: Protection juridique des biens culturels dans les conflits armés. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Protection des biens culturels (PBC)/Marian Mihaila: Approche de la Société roumaine pour la PBC en matière de droit international humanitaire/Sondage auprès des lecteurs de «Forum PBC». □